

	NOTE DE SERVICE	NS-00861
	BQ-COVID-19 : Priorisation de réalisation des tests diagnostiques	Date de mise en application : 20/03/2020
Direction du Laboratoire de Biologie Médicale		Suivi par : Patricia FRANCK Téléphone : 03 83 65 61 62 Courriel : p.franck@chru-nancy.fr

Seule la version électronique du document est valide

Objet : Priorisation de la réalisation des tests diagnostiques COVID-19

Compte tenu de l'afflux de patients mais également de la rationalisation des tests diagnostiques, une priorisation de réalisation de ces tests s'impose.

Les critères de priorisation retenus sont :

- Patient oxygénodépendant
- Patient hospitalisé
- Professionnel de santé symptomatique – pompiers symptomatiques
- Patients EPHAD – Structures pour personnes handicapées dépendantes (jusqu'à 2 cas testés)
- Patients symptomatiques de communautés semi-fermées : (emprises militaires, commissariats... et fermées (lieux de détention...)) (jusqu'à 2 cas testés)

Cette priorisation signifie que les échantillons de ces patients sont traités avant les autres échantillons. L'ensemble des prélèvements sera traité au fil de l'eau en tenant compte de cette priorisation.

Le bordereau de demande COVID-19 a été révisé dans ce sens. Merci de le remplir précisément.

Fait à Nancy

Le 19/03/2020

Chef de pôle
Dr Patricia FRANCK

DESTINATAIRES
Pour information : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des sites du CHRUN (Sites Urbains, Site de Brabois, CCEG)
Pour exécution : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de CME ▪ Les prescripteurs du CHRU ▪ Direction des soins ▪ Les CSS, Les CS du CHRU ▪ CH Toul